

Messieurs les maires,

Mesdames, messieurs les vice-présidents,

Vous le savez, la question de la ré adhésion au Sedif du territoire et celle de la création éventuelle d'une régie publique de distribution de l'eau à l'échelle d'Est Ensemble ont, depuis 10 ans et la création de la communauté d'agglomération, donné lieu à de nombreux échanges et fait couler beaucoup d'encre.

Derrière ce sujet d'apparence technique, se cache, en effet, un enjeu politique de taille, celui de la gestion de l'eau, bien commun, patrimoine de l'humanité pourtant soumis aux contraintes et aux intérêts d'un marché libéralisé.

En application de la loi du 5 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république, les établissements publics territoriaux créés au sein de la métropole parisienne sont devenus compétents en matière d'eau potable.

Suivant les termes de cette loi, Est Ensemble s'est substitué aux communes qui étaient adhérentes au 31 décembre 2015 au sein du Syndicat des Eaux D'Ile de France pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, toujours du fait de la loi, le mécanisme de représentation des communes a pris fin. A compter de cette date, Est ensemble retiré du SEDIF de plein droit, devait alors décider soit de renouveler son adhésion par une délibération spécifique en ce sens, soit d'adopter un ou d'autres modes de gestion, soit d'adopter un mode de gestion provisoire prévoyant le maintien du transfert de compétence au SEDIF via un contrat.

Avant l'échéance du 31 décembre 2017, Est Ensemble a - à la demande des exécutifs locaux - réadhéré au SEDIF pour les communes de Noisy-le-Sec et de Bobigny adoptant, pour les autres communes non ré adhérentes, une convention de coopération avec le SEDIF.

Cette convention a été signée avec les Etablissements publics territoriaux Plaine commune et Grand Orly Seine Bièvre. Elle assure la continuité du service de l'eau et a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 via deux avenants.

Le Conseil territorial de Plaine Commune a, vous le savez, fait le choix, en septembre dernier, de renouveler son adhésion au SEDIF, tandis que celui de Grand Orly Seine Bièvre a délibéré vendredi dernier pour, je cite, « exiger du SEDIF la prolongation pour un an de la convention de coopération ». La question nous est, à notre tour, posée.

Le renouvellement de l'exécutif et du Conseil territorial au mois de juillet dernier conjugué au poids du contexte sanitaire ne nous ayant, pas permis, malgré le travail engagé depuis la rentrée, d'assurer aux nouveaux élu.e.s une compréhension juste des enjeux de ce dossier complexe, la délibération relative à la ré adhésion de notre territoire au SEDIF, initialement inscrite à l'ordre du jour de notre Conseil de territoire du mois de novembre a été, d'un commun accord entre les groupes, repoussée à notre prochain Conseil territorial, le 15 décembre.

En effet, après deux bureaux territoriaux consacrés au sujet qui nous ont permis, d'une part, de prendre connaissance du travail des prestataires qui accompagnent depuis deux ans Est Ensemble sur les aspects juridiques, techniques et financiers du dossier et, d'autre part, d'entendre l'ancien directeur de la régie des Eaux de Grenoble et un ancien cadre d'Eau de Paris, nous avons fait le choix, avec le Vice-président Jean-Claude Oliva, de prolonger nos débats dans un groupe de travail *ad hoc* associant élus, experts et administration afin d'aller au bout de nos discussions, sur une base informée et rationnelle.

A l'issue de cette nouvelle séquence de travail qui nous a permis de confronter les scénarios et les arguments en présence, il apparaît clairement que sur les aspects les plus importants de notre discussion, de nombreux éléments structurants et essentiels méritent et nécessitent d'être encore approfondis tant ils ouvrent le champ des possibles.

Parmi ceux-ci : le montant des investissements et le taux de renouvellement du réseau, les taux d'intérêts de la dette, la répartition des biens ou la redevance d'usage, le prix d'achat de l'eau, ou encore les travaux de déconnection...

Vous l'avez compris, c'est l'ensemble du modèle qui nous avait jusque-là été présenté que nous devons ré-interroger, en nous libérant des cadres posés unilatéralement par le SEDIF, pour nous permettre d'en faire évoluer les termes à l'avantage de notre EPT et de ses usagers.

Nous n'entendons pas nous soumettre aux injonctions de qui que ce soit. Ni sur le fond des sujets ni sur les modalités selon lesquelles les élus du territoire entendent les traiter.

L'eau est un bien commun trop précieux pour être l'otage de querelles politiques, d'intérêts particuliers ou d'affrontements de postures.

En responsabilité, les élus d'Est Ensemble entendent donc décider sereinement et rationnellement des conditions de sa gestion dans l'intérêt des usagers et du territoire.

Il apparaît, suivant cette voie, que les conditions d'une décision fondée ne sont pas réunies ; qu'il s'agisse de la ré-adhésion de notre territoire au SEDIF ou de la création d'une régie publique de distribution de l'eau.

Je vous informe donc, en accord avec le Vice-Président Jean-Claude Oliva et dans la poursuite des échanges organisés avec l'ensemble des sensibilités politiques, de ma proposition de retirer de l'ordre du jour de notre conseil de décembre la délibération relative à la ré-adhésion d'Est Ensemble au SEDIF et d'en reporter l'examen, au plus tard, au 30 septembre 2021 et, d'ici là, d'examiner chacun des scénarios soumis à notre arbitrage, dans toutes leurs dimensions et leurs complexités.

J'en informerais, dans la journée, si vous y souscrivez, le Préfet de Région et le Président du SEDIF.

Au 31 décembre prochain, si la convention de coopération conclue avec le SEDIF n'est pas renouvelée, l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'eau potable reviendra à Est Ensemble qui deviendra alors co-maître d'ouvrage du contrat de DSP conclu par le SEDIF avec Veolia, permettant la continuité du service dans un cadre contractuel où le délégataire assume l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations et des réserves foncières, la réalisation des travaux et assume tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de l'activité déléguée.

Au 1er janvier 2021, le service de l'eau sera donc maintenu dans les conditions actuelles sans changement pour les usagers.

Nous en sommes tous convaincus. Il serait inacceptable de demander aux élus que nous sommes de se prononcer sur ce sujet majeur sans que chacune et chacun d'entre nous n'ait une vision confortée de l'ensemble des éléments du dossier et des options envisageables.

C'est cet environnement d'incertitudes que je vous propose donc, au cours des mois à venir de réduire et, autant que faire se peut, de lever en engageant, avec le SEDIF et tous les acteurs du dossier, des discussions qui, à ce jour, n'ont encore jamais véritablement eu lieu. Le recrutement d'une nouvelle directrice de l'eau et de l'assainissement ainsi que celui de l'ingénieur « eau » dont le poste était laissé vacant depuis quasiment deux ans, vont pouvoir contribuer, sous la direction de Jean-Claude Oliva, à armer notre collectivité dans la longue phase de négociations qui s'ouvre avec nos partenaires.

Je veux le dire à chacune et à chacun. Nous irons au bout d'une logique de compréhension et d'appropriation de chacune des hypothèses afin que la décision que nous prendrons au mois de septembre, soit la plus renseignée, la plus efficace, la plus utile pour nos usagers et le service public de l'eau.